

# Contrat de location saisonnière

Entre les soussignés

**Monsieur Georges PREZIOSI**  
Demeurant U CAMPU TONDU Route de Tizza' 20100 SARTE' CORSICA

ci-après dénommé le PROPRIÉTAIRE

et

.....  
.....  
.....

ci-après dénommé le LOCATAIRE

IL A ÉTÉ CONVENU ET ACCEPTÉ CE QUI SUIT

## 1 Etat descriptif de l'habitation

### Renseignements généraux

**Maison :**

Date de construction : 2006  
Construction en dur : oui  
Maison indépendante : oui  
Propriétaires sur place : oui  
Accès par la route : oui  
Jardin à usage privatif : oui  
Parking privé : oui

**Autres renseignements :**

Accès handicapés  
Terrain clôturé

**Situation de l'habitation dans la commune :**

Commerces à proximité : oui, épicerie restaurants crêperie-saladerie bars (TIZZA')  
autres commerces (SARTE')  
Distance et nature des principaux lieux de loisirs : ..3 kms  
plages sports nautiques (TIZZA' et TRADICETU ), équitation, sites archéologiques 1 km

Autres renseignements : capacité d'accueil : **4 à 6 personnes**  
Exposition : ..sud-est  
Vue : ...oliveraie, plateaux en surplomb des plages

**Description de l'habitation :**

Superficie totale : 108 m2 + jardin arboré

Nombre de pièces principales : 4

Aménagements extérieurs : barbecue, coin repas, douche, salon de jardin, hamac

**Sanitaires :**

Salles de bain avec :

baignoire ou  douche  évier double ou simple

Toilettes séparés

**Chauffage :**

individuel  électrique  cheminée

**Equipement ménager :**

réfrigérateur  congélateur  four  micro-ondes  plaques de cuisson

lave-vaisselle  lave-linge  TV  aspirateur

Autres : sèche-linge, grille-pain, cafetière électrique, lecteur D.V.D, table et fer à repasser, bouilloire, presse-agrumes

Le linge de maison (draps, couvertures, serviettes de toilette, nappe) est fourni

Un inventaire détaillé du petit équipement ménager sera remis au locataire à son arrivée.

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé.

**Détail de l'habitation :**

CUISINE ENTIEREMENT EQUIPEE	COIN REPAS	Chaise haute enfant à la demande	
SALON AVEC CHEMINEE	CANAPE-LIT BIBLIOTHEQUE GARNIE	T.V LECTEUR D.V.D table basse	
CHAMBRE A lit en 160	ARMOIRE TABLE CHAISE LAMPE	SALLE DE BAIN PRIVATIVE	Lit bébé ou enfant à la demande
CHAMBRE B 2 lits en 90	ARMOIRE TABLE CHAISE LAMPE		Lit bébé ou enfant à la demande
SALLE DE BAIN 1	BAIGNOIRE DOUBLE- VASQUES		
SALLE DE BAIN 2	DOUCHE VASQUE	privative dans chambre A	
W.C INDEPENDANTS			
I			

## 2 Période de location

Période de location du : **samedi à 16 heures** au **samedi à 10 heures**.  
La location devra impérativement être libérée à l'heure dite.

## 3 Prix / Arrhes

La présente location est consentie moyennant le prix de :  
dont ...**30%** versés dès la signature des présents à titre d'arrhes . Ces arrhes restent acquis au loueur dans tous les cas. Le solde du prix sera versé lors de la remise des clefs au Locataire.

Ce prix comprend l'ensemble des charges, soit : eau, électricité, taxes de séjour, ménage final.

## 4 Dépôt de garantie

Il est entendu que lors de son entrée dans les lieux, le Locataire versera au Propriétaire la somme de **MILLE EUROS (1000 €)** sous forme de chèque bancaire et postal établi au nom de **Monsieur PREZIOSI Georges** à titre de garantie des dégradations qui pourraient affecter l'habitation, son mobilier ou ses équipements.

Cette somme sera restituée au Locataire après état des lieux et inventaire le jour du départ, dans sa totalité ou amputée des dépenses impliquées par les éventuelles dégradations constatées.

## 5 Obligations du locataire

Le Locataire s'engage :

- à respecter la capacité d'accueil de l'habitation ; en outre, aucune installation annexe type camping (tente ou camping-car ) ne sera tolérée
- à jouir paisiblement de l'habitation et à n'occasionner aucun trouble ou nuisance ;
- à ne pas sous-louer l'habitation ou à ne pas céder le présent contrat à un tiers ;
- à avertir le Propriétaire dans les plus brefs délais de tout dégât affectant l'habitation, son mobilier ou ses équipements ;
- à respecter la destination de l'habitation et à ne lui apporter aucune modification ;
- à autoriser le Propriétaire ou un tiers mandaté par lui à effectuer, pendant la durée de la location, toute réparation commandée par l'urgence en renonçant par avance à prétendre à une quelconque indemnité ou réduction du loyer de ce chef ;
- à se conformer aux modalités de remise et de restitution des clefs de l'habitation convenues avec le Propriétaire ;
- A laisser une habitation propre et libre de tout rebut ou déchet.

Le Locataire certifie, par ailleurs, avoir vérifié que son propre contrat d'assurance couvre les risques de la location saisonnière (« garantie villégiature » de l'assurance multirisque habitation) ou s'engager à souscrire une police d'assurance particulière pour toute la durée de la location.

Fait en double exemplaire à .....SARTE'....., le .....

Le propriétaire	Le locataire
<i>« lu et approuvé, bon pour accord »</i>	<i>« lu et approuvé, bon pour accord »</i>